

# COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAXIS

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le 9 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain-Laxis, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PRZYSIECKI, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents** : Mme PRZYSIECKI Valérie, M. SONTRE Didier, Mme PILLARD Nadia, M. GUENOT Nicolas, Mme ADAMSKI Marie-France, M. FRANCHET Jean-Michel, Mme JACOB Rolande, M. COUPEY Mathieu, Mme JEAN Débora, M. CARDENNE Yves, Mme HERNAULT Véronique, M. ARULSOTHY Nathan, Mme COURTOIS Sandrine, M. BLANCHE Alain, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres.

**Excusés** : Mme NEGADI Brigitte

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : M. ARULSOTHY Nathan a été désigné secrétaire de séance.

**Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 14    Nombre de votants : 14**

### ORDRE DU JOUR

0. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 10 et 20 mars 2026**
1. **Création et composition des commissions et comités**
2. **Désignation des représentants de la Commune dans les structures extérieures**
3. **Fixation du montant des indemnités de fonctions des adjoints au Maire**
4. **Questions diverses**

---

#### 0. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 10 et 20 mars 2026**

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 10 et 20 mars 2026 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

#### 1. **Création et composition des commissions et comités**

##### **DÉLIBÉRATION N° 2026-12**

### **Création et composition des commissions municipales**

Madame le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

**CRÉER les commissions municipales mentionnées ci-après,**

- **COMMISSION DU BUDGET ET DES FINANCES**
- **COMMISSION DE L'URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- **COMMISSION DES TRAVAUX DES SERVICES TECHNIQUES DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE LA SÉCURITÉ**
- **COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE**
- **COMMISSION DE LA MICRO-CRÈCHE**
- **COMMISSION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**
- **COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE**
- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.)**

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

**le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,**

**DÉSIGNE au sein des commissions suivantes, Madame le Maire étant Présidente de droit des commissions municipales :**

- **COMMISSION DU BUDGET ET DES FINANCES**

**Présidente de droit : Mme Valérie PRZYSIECKI ;**

**Membres : Jean-Michel FRANCHET, Didier SONTRE, Nathan ARULSOOTHY, Débora JEAN, Véronique HERNAULT, Rolande JACOB, Marie-France ADAMSKI ;**

- **COMMISSION DE L'URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Présidente de droit : Mme Valérie PRZYSIECKI ;**

**Membres : Nicolas GUENOT, Alain BLANCHE, Jean-Michel FRANCHET, Didier SONTRE ;**

- **COMMISSION DES TRAVAUX DES SERVICES TECHNIQUES DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE LA SÉCURITÉ**

**Présidente de droit : Mme Valérie PRZYSIECKI ;**

**Membres Titulaires : Nadia PILLARD, Didier SONTRE ;**

**Membres Suppléant : Yves CARDENNE, Nathan ARULSOOTHY, Nicolas GUENOT, Rolande JACOB ;**

**Membre extérieur : Thierry DOUILLARD ;**

---

- **COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE**

**Présidente de droit :** Mme Valérie PRZYSIECKI ;

**Membres Titulaires :** Rolande JACOB, Marie-France ADAMSKI, Sandrine COURTOIS, Débora JEAN

**Membre extérieur :** Thierry DOUILLARD ;

- **COMMISSION DE LA MICRO-CRÈCHE**

**Présidente de droit :** Mme Valérie PRZYSIECKI ;

**Membres :** Nadia PILLARD, Sandrine COURTOIS, Jean-Michel FRANCHET ;

- **COMMISSION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

**Présidente de droit :** Mme Valérie PRZYSIECKI ;

**Membres Titulaires :** Alain BLANCHE, Marie-France ADAMSKI, Yves CARDENNE, Nicolas GUENOT, Rolande JACOB, Sandrine COURTOIS, Débora JEAN, Véronique HERNAULT, Nadia PILLARD ;

**Membres Suppléant :** Didier SONTRE ;

- **COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE**

**Présidente de droit :** Mme Valérie PRZYSIECKI ;

**Membres Titulaires :** Nadia PILLARD, Marie-France ADAMSKI, Didier SONTRE, Rolande JACOB, Alain BLANCHE ;

**Membre extérieur :** Thierry DOUILLARD

- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.)**

**Président de droit :** Mme Valérie PRZYSIECKI ;

**Membres Titulaires :** Nathan ARULSOOTHY, Didier SONTRE, Yves CARDENNE ;

**Membres Suppléant :** Nicolas GUENOT, Mathieu COUPEY, Rolande JACOB.

---

**DÉLIBÉRATION N° 2026-14**

**Proposition des contribuables appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs CCID**

Vu l'article 1650 – 1 du code général des impôts,

M. le Maire expose qu'une commission communale des impôts directs comprenant le maire ou un adjoint délégué, 6 commissaires titulaires 6 commissaires suppléants doit être instituée à chaque renouvellement du conseil municipal. La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques, après proposition par délibération du conseil municipal d'une liste de contribuables, en nombre double.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Désigne** M. GUENOT Nicolas adjoint délégué, président de la commission communale des impôts directs.

**Propose** les personnes suivantes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs :

1	M.	GUENOT	Nicolas	15 rue de Prunelay 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
2	MME	ADAMSKI	Marie-France	1 Chemin de Champigny 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
3	MME	JACOB	Rolande	22 rue les Prés D'Andy 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
4	MME	JEAN	Débora	4 rue du Bois de l'Aunaie 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
5	MME	HERNAULT	Véronique	1 rue du Lavoir 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
6	M.	BLANCHE	Alain	39 Chemin de Praslin 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
7	M.	CARDENNE	Yves	25 rue de Meaux 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
8	M.	SONTRE	Didier	8 rue du Bois de l'Aunaie 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
9	M.	DELPORTE	Willy	14 Rue de l'Eglise 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
10	M.	ARULSOTHY	Nathan	27 rue du Bois de l'Aunaie 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
11	M.	DOUILLARD	Thierry	14 Rue du Bois de L'Aunaie 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
12	MME	SABOURAULT	Jennifer	8 Rue de l'Eglise 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
13	M.	PRZYSIECKI	Roger	4 place Emile Piot 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
14	M.	METIER	Christian	8 Résidence le Clos Saint Germain 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
15	M.	JACOB	Christian	22 rue les Prés D'Andy 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
16	M.	FORTIN	Michel	29 rue du Bois de l'Aunaie 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
17	MME	BEGUE	Annette	35 rue de Meaux 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
18	M.	NEGADI	Abdelkader	3 place Emile Piot 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
19	MME	CARDENNE	Maria	25 rue de Meaux 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
20	M.	GATINEAU	Thierry	6 place Emile Piot 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
21	M.	COURTOIS	Frédéric	10 rue de Prunelay 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
22	M.	PRIMARD	Fédéric	35 rue du Lavoir 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
23	MME	PRIMARD	Clarisse	35 rue du Lavoir 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS
24	MME	BRUNET	Anne-Laure	7 Résidence le Clos Saint Germain 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS

#### **DÉLIBÉRATION N° 2026-13**

#### **Désignation des délégués communaux au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Moisenay (SIRP)**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Désigne** les représentants de la commune au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Moisenay – Saint-Germain-Laxis :

**Titulaires :** Valérie PRZYSIECKI  
Nadia PILLARD

**Suppléantes :** Nathan ARULSOTHY  
Véronique HERNAULT

## **2. Désignation des représentants de la Commune dans les structures extérieures**

#### **DÉLIBÉRATION N° 2026-15**

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT (SPL) - Désignation du membre de l'Assemblée Spéciale et du représentant permanent aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Madame le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Melun Val de Seine Aménagement. Cette société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales qui en sont membres.

La commune ne disposant pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée Spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du CGCT. Il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'Assemblée Spéciale et du représentant permanent aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société Melun Val de Seine Aménagement.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1531-1 relatif aux SPL et, sur renvoi de ce même article, les articles L. 1521-1 et L. 1524-5 ;

**Vu** le Code de Commerce ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**1° - désigne :**

M. Nicolas GUENOT pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la société Melun Val de Seine Aménagement,

**2° - désigne :**

M. Nicolas GUENOT pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société Melun Val de Seine Aménagement.

**3° - autorise :**

M. Nicolas GUENOT à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale.

**4° - autorise :**

Son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'Administration ou par son Président.

**DÉLIBÉRATION N° 2026-16**

**DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU COMITE DE TERRITOIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** les statuts du SDESM et plus précisément ses articles 12 et suivants dont l'article 12.2.2 qui prévoit que : « Les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant » ;

**Considérant** qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siègeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la commune ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DESIGNE** comme délégués représentant la commune de Saint-Germain-Laxis au sein du comité de territoire n°4 « Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau » du SDESM.

- Deux délégués titulaires : M. Didier SONTRE, Mme Nadia PILLARD ;
- Un délégué suppléant : M. Yves CARDENNE.

**DÉLIBÉRATION N° 2026-17**

**Désignation du délégué au Comité National d'Action Sociale - CNAS**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Désigne** les représentants de la Commune au Comité National d'Action Sociale :

- Nadia PILLARD et le/la secrétaire general(e) de Mairie.

**DÉLIBÉRATION N° 2026-18**

**Délégation d'un représentant communal correspondant défense et sécurité**

**Madame le Maire expose que le ministère de la défense, par le biais du préfet, souhaite que chaque commune désigne un conseiller municipal ou adjoint au maire en charge des questions de défense. La fonction sera de servir de relais d'information entre le ministère de la défense et les administrés.**

Madame le Maire précise qu'il a ainsi désigné Nadia PILLARD en tant que correspondant défense et sécurité.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

**DÉLIBÉRATION N° 2026-19**

**Délégation d'un représentant communal correspondant Incendie et Secours**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 (dite Loi MATRAS) visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels

**Vu** le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie secours

**Considérant** que la loi citée en référence prévoit que chaque conseil municipal où n'est pas nommé un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure (CSI), un correspondant secours doit être désigné.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Madame le Maire précise qu'elle a ainsi désigné Nadia PILLARD en tant que correspondant incendie et secours.  
Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2026-20**

##### **Désignation d'un représentant au Groupement d'intérêt public ID 77**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,

**Vu** le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

**Vu** la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »,

**Vu** l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020,

**Vu** l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2022/06/16-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 16 juin 2022,

**Vu** l'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2023/04/18-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 18 avril 2023,

**Vu** l'avenant n°4 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2026/01/27-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 27 janvier 2026,

**Vu** la délibération n° 2021-16 du 10 avril 2021 relative à l'adhésion de la commune de Saint-Germain-Laxis au Groupement d'Intérêt Public ID 77.

**CONSIDÉRANT** le renouvellement des membres du Conseil municipal / communautaire / syndical, et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune/intercommunalité/syndicat au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DESIGNE** M. Nathan ARULSOTHY comme représentant de la Commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2026-21**

##### **Désignation des délégués communaux à l'Association de Soins et Services A Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM) & Pôle Autonomie Territoriale (PAT)**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Désigne** les représentants de la commune à l'Association de Soins et Services A Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM) & Pôle Autonomie Territoriale (PAT) :

**Titulaires** : - Marie-France ADAMSKI  
- Rolande JACOB

**Suppléantes** : - Sandrine COURTOIS  
- Débora JEAN

#### **DÉLIBÉRATION N° 2026-22**

##### **Désignation du délégué à la Collectivité forestière IDF « Forêt-bois »**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Désigne** les représentants de la Commune à la Collectivité forestière IDF « Forêt-bois » :

M. Mathieu COUPEY.

### **3. Fixation du montant des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints au Maire**

#### **DÉLIBÉRATION N° 2026-11**

##### **FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

**Vu** le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints au maire,

**Vu** la délibération n° 2026-08 du 20 mars 2026 déterminant 4 postes d'adjoints au maire,

**Considérant** que la commune compte 742 habitants,

**Considérant** que le taux de l'indemnité de fonction d'un adjoint au maire est fixé à 11,77% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**Entendu l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré ;**

**Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 1**

**Le Conseil municipal,**

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide avec effet au 20 mars 2026 pour le 1<sup>er</sup> adjoint et les 3 adjoints au maire, le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire, en fonction du nombre d'habitants :  
Taux maximal de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique - De 500 à 999 habitants : 11,77 % de l'IB 1027.  
**Article 2** : L'indemnité de fonctions sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.  
**Article 3** : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

#### 4. Questions diverses

##### ➤ Taux produits prévisionnels et d'imposition des taxes directes locales :

Le Conseil municipal a validé une évolution de 1,5 % des produits prévisionnels ainsi que les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026, en vue de leur adoption lors de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2026.

##### ➤ Subventions attribuées aux associations :

Le Conseil municipal a validé les montants attribués aux associations suivantes, en vue de leur adoption lors de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2026 :

- Enfance Eveil : 2 000 €
- ASSAD RM : 2 412 €
- Foyer rural de Voisenon : 1 000 € / post conseil municipal : Il est confirmé que le montant sollicité s'élève à 490 €, et qu'il sera soumis au vote dans le cadre de l'attribution des subventions aux associations lors de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2026.
- Familles rurales Ambiance : 1 000 €
- Rivage : 350 €
- Moisenay école multisports : 200 €
- Club SGL : 1 000 €

##### ➤ Ciné plein air :

L'évènement aura lieu le 20 juin 2026 et 3 films ont été proposés.

##### ➤ CCAS :

Le coût des colis pour les personnes âgées s'élève à 55 € par personne, pour un total de 82 bénéficiaires. Faut-il modifier l'âge des bénéficiaires, aujourd'hui fixé à 67 ans ?

##### ➤ Les représentants de la Commune dans les commissions de la CAMVS :

Il a été approuvé les délégations suivantes :

- **SMITOM - LOMBRIC** : M. Jean-Michel FRANCHET en tant que titulaire et M. Yves CARDENNE en tant que suppléant
- **SM4VB et SIARCE** : M. Mathieu COUPEY en tant que titulaire et M. Jean-Michel FRANCHET en tant que suppléant
- **SYMPAV** : M. Jean-Michel FRANCHET / Post Conseil municipal : Seul un élu communautaire peut siéger ; il est convenu que Madame le Maire sera la représentante.
- **Commission Attractivité et Développement du territoire** : M. Jean-Michel FRANCHET
- **Commission Cadre de Vie et Environnement** : M. Alain BLANCHE et M. Didier SONTRE
- **Commission Finances et Administration Générale** : Mme Débora JEAN et Mme Véronique HERNAULT
- **Contrat Local de Santé (2021-2023)** : Mme Nadia PILLARD
- **Commission Intercommunale des Impôts Directs** : M. Nicolas Guenot

##### ➤ Fêtes et cérémonies :

Le Conseil municipal décide de créer un comité « fêtes et cérémonies », en lieu et place d'une commission.

LE MAIRE,



VALERIE PRZYSIECKI



La séance est levée à 21 heures 20

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

NATHAN ARULSOOTHY



